



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 19 décembre 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Francis TUJAGUE, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléant(es) : Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurator(s) : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 19-54 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS - CHANGEMENT D'INDICE D'UN AGENT CONTRACTUEL - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

**1/ Créations d'emplois de PATS et SPP**

Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 2 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 15 postes du grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels,
- 1 poste du grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans la perspective des avancements 2020 et compte tenu, d'une part, du protocole signé avec les partenaires sociaux concernant les sapeurs-pompiers professionnels et d'autre part, du nombre maximum de postes de personnels administratifs et techniques susceptibles d'être pourvus en 2020, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 colonel hors classe,
- 1 lieutenant-colonel,
- 1 lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe,
- 81 adjudants,
- 25 caporaux-chefs,
- 1 attaché hors classe,
- 2 attachés principaux,
- 4 rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 rédacteur,
- 22 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- 8 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 ingénieur principal,
- 4 agents de maîtrise principaux,
- 1 agent de maîtrise,
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

En fonction des nominations et pour ne pas augmenter le nombre total d'agents, les postes d'origine correspondant à ces avancements seront supprimés lors d'un prochain comité technique.

## 2/ Suppressions d'emplois de PATS et SPP

Lors des réunions des 18 décembre 2018 (rapport n°18-51), 14 mai 2019 (rapport n°19-15), 22 juillet 2019 (rapport n°19-B32) et du 25 novembre 2019 (rapport n°19-B42), le conseil d'administration a adopté la création des postes nécessaires aux avancements de grade et aux nominations réalisés en 2019.

Comme précisé dans ces rapports et afin de rester à effectifs budgétaires constants, il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondant aux grades initiaux détenus par les agents :

### Emplois de PATS

Grades à supprimer de la filière administrative	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Attaché	1	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Rédacteur	2	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Adjoint adm principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Adjoint adm principal 1 <sup>ère</sup> cl	10	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> cl	2	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> cl	27	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> cl	1	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> cl	1	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Adjoint administratif	7	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Adjoint administratif	1	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Total filière administrative	56	

Grades à supprimer de la filière technique	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl	4	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Agent de maîtrise principal	4	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Agent de maîtrise	4	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Agent de maîtrise	4	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Adjoint tech principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Adjoint tech principal 2 <sup>ème</sup> cl	6	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Total filière technique	23	

TOTAL DES POSTES PATS	79
-----------------------	----

### **Emplois de SPP**

Grades à supprimer	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Commandant	2	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Capitaine	4	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Lieutenant hors classe	1	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Lieutenant hors classe	1	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	3	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Lieutenant 2 <sup>ème</sup> classe	2	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Adjudant	2	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Sergent	80	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Sergent	5	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Sergent	1	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Caporal-chef	13	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Caporal-chef	1	Rapport 19-B42 du 25/11/2019
Caporal	2	Rapport 18-51 du 18/12/2018
Caporal	1	Rapport 19-B32 du 22/07/2019
Caporal	54	Rapport 19-15 du 14/05/2019
Caporal	5	Rapport 19-15 du 14/05/2019

TOTAL DES POSTES SPP	177
----------------------	-----

Le comité technique, consulté sur ce dossier le 17 décembre 2019, a émis un avis favorable.

### **3/ Changement d'indice d'un agent contractuel**

Un informaticien contractuel chargé des systèmes de traitement de l'alerte exerce ses fonctions au sein du groupement fonctionnel informatique et télécommunications depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Par délibération n° 16-14 du 14 janvier 2016, sa rémunération a été fixée par référence à l'indice majoré 557 correspondant au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial, devenu 7<sup>ème</sup> échelon, indice majoré 570 puis prochainement indice majoré 578, comme annoncé dans le décret n° 2017-311 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux.

Compte tenu de sa manière de servir, mais également des nouvelles fonctions de chef de projet Réseaux et de chef du bureau Système et Réseaux qui lui ont été confiées, il vous est proposé de calculer sa rémunération par référence à l'indice majoré 650 correspondant au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur principal.

#### 4/ Tableau des effectifs

Il vous est présenté le tableau des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques, arrêté au 19 décembre 2019.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020 (chapitre 012, article 64) et suivants.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver :

- \* les créations et suppressions d'emplois détaillées ci-dessus,
- \* le changement d'indice d'un agent contractuel, informaticien chargé des systèmes de traitement de l'alerte,

- de donner acte de la présentation du tableau des effectifs.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Angé GINESY*

**TABLEAUX DES EFFECTIFS DU SDIS 06**

	Emplois autorisés par le CASDIS	Mise à disposition	Détachement	Congé parental	Disponibilité	Modifications proposées		Nouvelle situation autorisée par le CASDIS au 19 déc. 2019
						Suppressions	Créations	
<b>SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>								
Contrôleur général	2	1						2
Colonel hors classe	1						1	2
Colonel	1							1
Lieutenant-colonel	18	1					3	21
Commandant	20							20
Capitaine	68	2					3	71
Lieutenant hors classe	15	1					1	16
Lieutenant 1° classe	46						1	47
Lieutenant 2° classe	36						1	37
<b>TOTAL OFFICIERS SPP</b>	<b>207</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>217</b>
Adjudant	543	1	7		3	1	81	623
Sergent	399		8		7		1	400
Caporal-chef	16				1		25	41
Caporal	114		1		6		15	129
Sapeur	0							0
<b>TOTAL SPPNO</b>	<b>1072</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>122</b>	<b>1193</b>
Médecin classe except de SPP	2							2
Médecin hors classe de SPP	8							8
Médecin de classe normale (titulaire)	0							0
Médecin de classe normale (stagiaire)	0							0
Pharmacien classe except de SPP	1							1
Pharmacien hors classe de SPP	1							1
Pharmacien de classe normale (titulaire)	0							0
Pharmacie de classe normale (stagiaire)	0							0
Cadre supérieur de santé de SPP	1							1
Cadre de santé 1ere classe de SPP	2							2
Cadre de santé 2ème classe de SPP	3							3
Infirmier hors classe de SPP	6							6
Infirmier de classe supérieure	0							0
Infirmier de classe normale	0							0
<b>TOTAL SSSM</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
<b>PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>								
Administrateur	1							1
Attaché hors classe	1						1	2
Directeur territorial	2							2
Attaché principal	6						3	9
Attaché	14							14
Rédacteur principal de 1e classe	18							18
Rédacteur principal de 2e classe	30				1		4	34
Rédacteur	14						1	15
Adj. adm. principal 1°cl.	43				1		22	65
Adj. adm. principal 2°cl.	87			1	3		8	95
Adjoint administratif	26				7		2	28
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>283</b>
Ingénieur en chef hors classe	1							1
Ingénieur en chef	2							2
Ingénieur hors classe	0							0
Ingénieur principal	5						3	8
Ingénieur	6				1			6
Technicien principal de 1e classe	17							17
Technicien principal de 2e classe	7				1			7
Technicien	6							6
Préparateur en pharmacie cl supérieure (CDI)	2							2
Agent de maîtrise princ.	40				2		4	44
Agent de maîtrise	48				1		1	49
Adjoint technique princ. 1e cl	0							0
Adjoint technique princ. 2e cl	4				3		2	6
Adjoint technique	16				2		2	18
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>154</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>166</b>